



Commune de Tannay

Tannay, le 6 février 2018/DR/cg/10.03

Préavis N° 20

Au Conseil communal de Tannay

**PREAVIS DE LA MUNICIPALITE RELATIF A UNE DEMANDE DE CREDIT DE 550'000 CHF/TTC
POUR LA REALISATION DES TRAVAUX DE LA 2^{ème} ETAPE DE LA RENOVATION
DE LA BUVETTE DE LA PLAG**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Rappel de la situation

Le 26 juin 2017, le Conseil communal de Tannay a approuvé à la majorité le préavis N° 9 de la Municipalité relatif à une demande de crédit de 440'000 CHF/TTC pour permettre de réaliser la 1^{ère} étape des travaux de rénovation de la Buvette de la Plage. Cette 1^{ère} étape est maintenant terminée. Il s'agissait de déménager et de rénover la cuisine pour la mettre aux normes en vigueur, d'installer des sanitaires, d'isoler les murs et la toiture, de remplacer les anciennes fenêtres par un triple vitrage. En revanche, l'aspect extérieur est resté le même afin de conserver le charme de l'endroit.

Lors de la présentation du préavis N° 9, il avait été précisé que les travaux envisagés se feraient en deux étapes qui seraient exécutées durant les périodes de fermeture annuelle de l'établissement du 15 octobre au 15 mars.

2. Aujourd'hui

Le préavis que nous vous présentons aujourd'hui concerne la 2^{ème} étape des travaux : démolition et reconstruction des locaux extérieurs. Comme pour la 1^{ère} étape, afin de ne pas perturber la gestion de La Buvette, le chantier se déroulera durant la fermeture annuelle, dès novembre 2018 et s'achèvera en mars 2019.

Un plan d'urbanisme a été établi, suggérant de regrouper de manière compacte les locaux qui sont actuellement alignés le long de la frontière communale entre Tannay et Mies. Ainsi, les nouveaux locaux s'articuleront autour du restaurant annexe de La Buvette et créeront un ensemble architectural harmonieux.

Une convention définira les limites de la parcelle N° 141 pour que la construction soit entièrement édifée sur notre commune.

3. Description des travaux

La nouvelle construction est destinée à abriter les locaux annexes indispensables à l'exploitation de La Buvette de la Plage :

- Une chambre froide pour les poissons
- Un local réfrigéré pour les primeurs
- Un local de stockage de matériel (mobilier de la terrasse, bouteilles, vaisselle et matériel de réserve)
- Un local technique pour le chauffage et l'alimentation électrique
- Une buanderie
- Un vestiaire pour le personnel
- Des sanitaires pour le personnel

4. Coûts des travaux de la deuxième étape

Lors de la 1^{ère} étape, quelques travaux concernant aussi la 2^{ème} étape ont dû être réalisés pour un montant de 50'000 CHF, entre autres pour le chauffage et l'électricité, afin d'économiser des frais supplémentaires par la suite.

Selon le devis établi par l'architecte, les coûts de la deuxième étape s'élèvent à 550'000 CHF/TTC, y compris une réserve de 10% (divers et imprévus).

Les principales dépenses sont :

- La construction du nouveau bâtiment
- Le désamiantage du carrelage des sanitaires
- L'installation du courant fort
- Le chauffage, y compris la nouvelle citerne à gaz enterrée
- Des panneaux solaires pour la fourniture d'eau chaude
- L'aménagement de la terrasse devant l'entrée de La Buvette de la Plage

5. Décision

En conclusion,

vu : le préavis municipal N° 20

vu : le rapport de la Commission des finances

attendu : que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

- d'autoriser la Municipalité à réaliser les travaux proposés dans le présent préavis,
- de lui octroyer à cet effet un crédit de 550'000 CHF dont le montant sera financé par la trésorerie courante ou par l'emprunt si nécessaire,
- de l'autoriser à amortir ce montant au maximum sur 20 ans.

Pour la Municipalité :

Municipale responsable :
Denise Rudaz



Le Syndic :
Serge Schmidt



La Secrétaire :
Catherine Gandolfi

